

Audience de la CNARELA au ministère de l'Éducation nationale le 26 septembre 2017

La CNARELA, représentée par François Martin, président, et Hélène Frangoulis, vice-présidente, a été reçue en audience au ministère de l'Éducation nationale par Monsieur le ministre de l'Éducation nationale en personne, accompagné de deux membres de son cabinet, Madame Isabelle Bourhis (conseillère chargée des partenariats et de la vie scolaire) et Monsieur Mathieu Lahaye (conseiller chargé des discours, de la mémoire, de la culture et des langues régionales).

Nous rappelons l'audience de la CNARELA en France (26 associations réunies dans notre coordination, représentant plus de 4000 adhérents et sympathisants) et en Europe (au sein d'Euroclassica dont nous sommes membres fondateurs), ainsi que notre participation au réseau Antiquité Avenir, qui organise des États généraux de l'Antiquité en juin 2018.

Le ministre tient à affirmer son attachement aux langues anciennes dans un propos liminaire qui tranche nettement avec le discours de ses prédécesseurs, tant sur le fond que sur la forme. Convaincu de l'intérêt des langues anciennes, il a souhaité, dès juin 2017, dans un arrêté, donner un premier signal de son engagement pour nos disciplines en rétablissant au collège une partie des heures d'enseignement, qui avaient disparu avec la réforme de 2016. Après avoir rappelé que Pascal Charvet, inspecteur général honoraire, a été chargé d'une mission sur les langues anciennes, il insiste sur l'impact de ces langues dès l'école primaire, par une sensibilisation à l'étymologie, à la culture et aux civilisations latine et grecque. Leur contribution, ajoute-t-il, est également d'une grande importance pour le renouveau des langues vivantes.

Nous présentons ensuite notre bilan de rentrée. Les associations membres de la CNARELA ont fait état, pour une très grande majorité d'entre elles, d'une absence d'application du décret du 16 juin 2017 lors de la rentrée 2017 (les cas où les horaires ont été rétablis à 3h en 4^e et en 3^e restent extrêmement rares dans les académies). Quelques collèges ont maintenu 2h d'enseignement du latin en 5^e, horaire plancher demandé par tous les professeurs, car une heure d'enseignement ne suffit pas. Une seule académie, celle d'Aix-Marseille, qui a développé l'ECLA (enseignement conjoint du latin et du grec), semble mieux dotée au niveau horaire pour certains établissements.

Pour le ministère, 25 % des établissements n'auraient pas appliqué les nouveaux horaires, pourcentage qui nous laisse perplexes.

Nous signalons que plusieurs difficultés, prévisibles et déjà dénoncées dans les textes officiels précédents, persistent :

- nouveau décret tardif, publié en fin d'année scolaire, après le vote des DHG ;
- pas de moyens supplémentaires de financement engagés par les rectorats, malgré la précision d'une « dotation horaire spécifique » dans le décret ;
- refus de nombreux chefs d'établissement d'établir une nouvelle répartition de la DHG ;
- concurrence avec les autres enseignements facultatifs (isolement des langues anciennes face aux langues vivantes) ;
- l'absence d'horaire fléché pour les langues anciennes met sur le même plan enseignement optionnel et groupes à effectifs réduits pris sur la marge (entre autres) ;
- difficultés d'interprétation du décret, les chefs d'établissement jouant parfois encore sur l'ambiguïté de certaines expressions (« dans la limite de » par exemple).

Parmi les remontées académiques communiquées à la CNARELA, doivent être signalées certaines situations inacceptables, mais bien réelles, pénalisantes pour les élèves et démoralisantes pour les collègues¹ :

- **Besançon** : un chef d'établissement a déclaré qu'il ne proposerait plus l'option de latin s'il n'obtenait pas de dotation spécifique pour 2018 (dép. 39) ; la DSDEN a répondu à un chef d'établissement qu'elle ne disposait plus de moyens pour l'ouverture d'un second groupe de latin malgré un effectif de 34 élèves (collège Gustave Eiffel, dép. 39) ; regroupement sur une heure des élèves de 5^e et de 4^e (Dole, dép. 39) ;
- **Créteil** : tous les volontaires ne peuvent pas suivre les enseignements de langues anciennes faute d'ouverture de groupes supplémentaires (collège, dép. 93) ; l'heure supplémentaire en latin 4^e, pourtant votée en CA lors de la DHG, n'est plus présente dans le service du professeur de Lettres classiques à la rentrée (collège, dép. 94, changement de direction) ;
- **Clermont-Ferrand** : concurrence de l'option, dans un collège rural, avec du rugby ou un « atelier » scientifique : quelle priorité entre un dispositif en « atelier » et un enseignement prévu par les textes ? Dans un lycée, malgré le coefficient 3 au baccalauréat, les langues anciennes sont une variable d'ajustement sur les emplois du temps et dans la DHG (horaires non respectés, créneaux dissuasifs) ; dans un collège REP à Moulins, le départ en retraite de la collègue de Lettres classiques entraîne des horaires placés en début et fin de journée (8h-9h et 16h-17h tous les jours) car la direction ne sait pas si le poste sera pourvu : malgré un vivier très convenable depuis 30 ans, l'option de latin va peut-être disparaître dans un établissement qui devrait pourtant être vraiment *prioritaire* pour que les élèves accèdent aux langues anciennes ;
- **Grenoble** : on signale une concurrence des autres enseignements optionnels affichés dans le nouveau décret, sans horaire supplémentaire donné ; les tensions entre les équipes sont réelles pour obtenir des heures ;
- **Amiens** : les emplois du temps sont incompatibles dans un lycée entre les demandes faites par les élèves en juillet et la réalité à la rentrée ; le latin entre en concurrence avec le foot dans un collège ;
- **Toulouse** : suppression du seul poste de Lettres classiques existant dans le collège Louisa Paulin de Muret (dép. 31) ; les 7h de latin ne sont plus assurées (environ 70 élèves sont concernés) ; un collège de la même académie n'assure qu'une seule heure de latin à chaque niveau ; interdiction du cumul latin-grec en 3^e (consigne rectorale) ;
- **Strasbourg** : sur l'horaire de 4^e resté à 2h, des collègues ont dû choisir entre assurer 2h à un seul groupe ou 1h à deux groupes : tous les élèves ont bien sûr un enseignement, mais réduit à 1h ; en 5^e, la situation est encore plus grave, les élèves ne bénéficient que d'une heure de cours sur un semestre (pour accueillir un deuxième groupe au deuxième semestre, soit une demi-heure de cours pour les élèves sur l'année) ;
- **Poitiers** : le rectorat n'a pas donné d'enveloppe supplémentaire et les dotations ont baissé dans plusieurs lycées dans la Vienne ; les heures récupérées ne semblent pas avoir été reversées sur les langues anciennes.
- **Montpellier** : un collège signale des horaires de 4^e et 3^e à 1h30 malgré les textes officiels ;
- **Nice** : refus d'ouverture du grec en 3^e malgré une quinzaine de volontaires car les élèves sont déjà latinistes et la direction interdit le cumul (Collège Valéri, Nice).

Dans une très grande majorité de lycées, les horaires officiels ne sont pas respectés, des regroupements pédagogiquement inacceptables sont parfois proposés (des collègues de l'académie de Nice ont dû se battre pour éviter un regroupement du latin et du grec en Terminale).

Nous attirons l'attention du ministère sur les jeunes collègues qui débutent dans le métier et sont noyés sous les changements : programmes de français de tous les niveaux du collège, programmes de latin du cycle 4, programme

¹ Seuls quelques-uns des exemples qui nous ont été communiqués sont présentés.

de grec de 3^e, le tout dans la même année, avec de nouvelles grilles horaires ; EPI plus ou moins imposé avec pression de la part des personnels de direction.

Les collègues de Lettres classiques, alors qu'ils ont été recrutés sur concours pour enseigner le français, le latin et le grec, ont été méprisés par leur ministère de tutelle qui a tenté de faire disparaître de l'école de la République les enseignements de langues anciennes. Taxés d'élitisme bien qu'ils soient engagés pour dispenser leurs enseignements au plus grand nombre d'élèves, en particulier dans les REP et les REP+, nos collègues sont trop souvent freinés dans leur élan par une hiérarchie qui ne se soucie pas vraiment des élèves et encore moins des personnels. Nous alertons sur le danger que représente l'autonomie donnée aux chefs d'établissement : ces derniers, qui jouent un rôle déterminant dans la survie actuelle du latin et du grec, sont souvent à l'origine des plus graves dysfonctionnements du système (*cf.* motion sur les ventilations de service, AG du 22 octobre 2016), même si nous ne nions pas l'engagement réel et sincère de certaines directions en faveur des langues anciennes.

La CNARELA s'engage aux côtés de ses associations membres pour faire cesser la politique destructrice mise en place depuis trop longtemps par les gouvernements successifs ces dernières années. Les raisons budgétaires - ou souvent purement idéologiques - qui ont déclenché les réformes n'ont plus lieu d'être. L'éducation doit être repensée dans son ensemble de façon urgente sur d'autres bases.

Refusant la récupération des options de langues anciennes déjà effective dans l'enseignement privé, la CNARELA poursuivra son engagement pour la promotion du grec ancien, du latin et du français dans le service public d'éducation, auquel elle est fortement attachée.

La CNARELA attend des actes - forts - après les premières annonces favorables aux langues anciennes.

Nos demandes les plus urgentes

- **des textes officiels très clairs**
- **la présence du latin et du grec ancien dans les grilles horaires, avec des indications précises sur le cumul possible, l'accès pour tous et la poursuite sur l'ensemble du cycle 4**
- **des horaires fléchés**
- **des horaires décents**
- **la possibilité de moduler l'horaire de latin et de grec ancien sur l'ensemble du cycle 4**
- **la reconnaissance des deux langues anciennes au DNB**
- **une liaison entre le collège et le lycée facilitée**
- **au baccalauréat, en série technologique, l'accès à l'épreuve facultative de Langues et Cultures de l'Antiquité, latin et/ou grec ancien**
- **rétablissement du CAPES de Lettres classiques**

Précisions

• **des textes officiels très clairs**

Nous insistons sur la clarté et demandons la suppression de l'expression « dans la limite de ». Isabelle Bourhis répond que cette précision permet aux établissements à très faibles effectifs de pouvoir moduler l'horaire. Nous rappelons que le même horaire doit être appliqué au niveau national et que peu d'établissements présentent des effectifs très faibles.

Nous demandons également que soient précisés, derrière « langues et cultures de l'Antiquité » les deux langues anciennes : grec ancien, latin.

- **la présence du latin et du grec ancien dans les grilles horaires, avec des indications précises sur le cumul possible, l'accès pour tous et la poursuite sur l'ensemble du cycle 4**

Nous demandons que les précisions qui figuraient dans les anciens textes officiels publiés au B.O., sur les grilles horaires présentant les enseignements de latin et de grec ancien, sur l'accès à tout élève qui en fait la demande et sur le cumul des deux langues anciennes y figurent de nouveau.

Nous demandons que la poursuite sur l'ensemble du cycle soit inscrite (sauf cas exceptionnels vus avec le professeur de Lettres classiques, les élèves et les familles).

- **des horaires fléchés**

Nous insistons sur le besoin d'une politique volontariste qui permettra une diffusion plus large des langues anciennes (comme cela fut le cas en 1996 lors de l'ouverture du latin en 5^e, ou encore lors de l'augmentation à 3 du coefficient à l'épreuve facultative du baccalauréat). Ces mesures, prises après intervention de la CNARELA, ont immédiatement entraîné des hausses des effectifs. Nous faisons la proposition d'un premier fléchage sur les REP et REP+, appelé à se généraliser rapidement à tous les établissements (collèges et lycées). Nous y verrions un acte politique fondateur pour une nouvelle offre des langues anciennes.

- **des horaires décents**

Nous rappelons la demande prioritaire des collègues sur les 2h de latin en 5^e. Il est fondamental de donner du temps aux élèves pour apprendre une langue et cela est valable aussi pour le lycée et les horaires de français.

- **la possibilité de moduler l'horaire de latin et de grec ancien sur l'ensemble du cycle 4**

Cette possibilité, dont nous avons discuté lors de notre audience du 11 juillet 2017 à Matignon, laisse une marge de manœuvre aux projets des établissements, qui doivent être portés par les professeurs de Lettres classiques, en garantissant aux élèves que toutes les heures officielles auront bien été suivies en fin de cycle.

Nous demandons une revalorisation de l'enseignement de l'enseignement du grec ancien (avec la possibilité d'être modulé sur le cycle également) par un horaire plus important qui laisse encore une fois du temps aux élèves pour apprendre, sans se disperser (2h en 4^e, 2h en 3^e).

- **la reconnaissance des deux langues anciennes, pour les élèves qui les ont étudiées, au DNB**

Nous faisons état de notre incompréhension face au refus du ministère de reconnaître le travail des élèves qui ont suivi le latin et le grec ancien, ou une langue ancienne et une autre option. Il faut que les deux options soient prises en compte (*cf.* motion de notre AG du 21 janvier 2017).

- **une liaison entre le collège et le lycée facilitée** (*cf.* motions des AG : 22 octobre 2016, 21 janvier et 20 mai 2017)

Nous rappelons que l'accès aux langues anciennes au lycée doit être possible dans toutes les zones. Tous les élèves devraient avoir la possibilité de postuler dans un lycée qui offre la continuité des enseignements si leur lycée de secteur ne l'offre pas encore.

Nous souhaitons la simplification des parcours des élèves des différentes séries qui prennent ces options (horaires non dissuasifs entre autres).

Face à l'échec de la réforme Châtel, censée revaloriser la filière littéraire, il faut ouvrir de nouvelles perspectives pour une nouvelle filière renforcée, poser les bases d'un nouveau parcours solide qui assure de nombreux débouchés dans le supérieur. Nous annonçons que la CNARELA communiquera au ministère ses propositions pour le lycée qui seront discutées lors de notre AG du 23 octobre à Poitiers.

- **au baccalauréat, en série technologique, l'accès à l'épreuve facultative de Langues et Cultures de l'Antiquité, latin et/ou grec ancien** (*cf.* motion, AG du 20 mai 2017)

Nous insistons encore une fois sur la possibilité de poursuite d'étude jusqu'au bac pour tous. Notre insistance auprès de l'inspection générale de Lettres, de l'ancienne DGESCO et de l'ancien cabinet de la ministre n'a donné aucun résultat.

Valoriser la filière technologique en donnant accès aux options facultatives de langues anciennes, demandées chaque année par des élèves, s'inscrirait également dans le renouveau du latin et du grec.

• rétablissement du CAPES de Lettres classiques

La réforme du CAPES, qui a fait naître un CAPES de Lettres unique, avec une option Lettres classiques et une option Lettres modernes, brouille l'enseignement. Le CAPES de Lettres classiques ne doit plus être une option du CAPES de Lettres mais un CAPES à part entière, distinct du CAPES de Lettres modernes. Cela permettra entre autres d'éviter la disparition progressive des filières Lettres classiques, disparition contre laquelle il faut lutter. Les effets attendus par la fusion (augmentation des candidats en option Lettres classiques) sont nuls. Il est donc temps de changer et de réfléchir sur les modalités du concours qui doit vérifier les connaissances des candidats en français, en latin et en grec ancien.

Nos demandes ont aussi porté aussi sur :

- un horaire de français repensé sur l'ensemble de la scolarité, du primaire au lycée et une offre de langues anciennes renouvelée
- des programmes plus pragmatiques et la prise en compte des premiers concernés par les réformes : les professeurs de terrain
- le soutien officiel du ministère au concours européen organisé par Euroclassica
- la reconnaissance de la Semaine des langues anciennes proposée par la CNARELA
- l'interdisciplinarité
- une vision globale de la scolarité en français, mais aussi en langues anciennes
- un engagement politique pour la promotion des Lettres et des langues anciennes

Précisions

• un horaire de français repensé sur l'ensemble de la scolarité, du primaire au lycée et une offre de langues anciennes renouvelée

Nous demandons de mettre fin à des années de suppressions horaires qui ont dilué l'enseignement du français et qui ont affaibli sa maîtrise, donnant les résultats médiocres qu'on connaît aujourd'hui.

Le rétablissement d'un horaire minimal de 5h en 6^e, tel qu'il était proposé avant la réforme, pourrait permettre de mettre en place - comme cela a été demandé depuis longtemps - 1h par semaine d'initiation aux langues anciennes, en lien avec les programmes de français et surtout d'histoire qui s'y prêtent particulièrement. Cette heure développerait le travail autour du lexique, de la lecture des œuvres antiques et d'une approche des langues ; un travail sur les liens avec les langues vivantes pourrait également être envisagé dès ce niveau et dans le cycle 4.

Pour le début du cycle 3 (CM1-CM2) un travail sur l'étymologie et le lexique, trop négligé dans les programmes, pourrait voir le jour. Lors de la « refondation » des langues anciennes de la réforme Châtel, des documents ont déjà été produits (toujours consultables sur eduscol²) sans jamais connaître de véritable suivi. Il faudrait que les réflexions débouchent sur des actions mises en place dans les établissements. Notre proposition sur la classe de 6^e s'inscrirait dans la continuité de ce qui pourrait être enclenché en primaire.

• des programmes plus pragmatiques et la prise en compte des premiers concernés par les réformes : les professeurs de terrain

Plus concis et progressifs, les programmes de latin et de grec doivent mettre fin à certaines aberrations pédagogiques et être repensés dans le cadre des nouveaux horaires. Ils doivent prendre en compte les remarques des professeurs de terrain.

La CNARELA émet le souhait d'être consultée lors des futures réflexions pour les aménagements au collège, au lycée et dans le supérieur avec les associations littéraires qui se sont réunies autour d'elle dès les premières annonces de la réforme du collège (APFLA-CPL, APLettres, APLAES, Sauvegarde des Enseignements Littéraires et Sauver les Lettres). Les groupuscules formés d'« experts », qui, trop souvent, ne sont plus devant les élèves et ne tiennent aucun compte des remarques des professeurs qui sont sur le terrain ne doivent plus exister.

² <http://eduscol.education.fr/cid73887/refondation-lca.html>

- **le soutien officiel du ministère au concours européen organisé par Euroclassica**

La CNARELA est membre fondateur d'Euroclassica, association européenne qui regroupe les associations de professeurs de langues anciennes des différents pays d'Europe. Elle diffuse chaque année en France les sujets du concours *Vestibulum* (Egex-grec / Elex-latin). Ce concours valide un premier niveau de connaissances pour les élèves et a vocation à se développer dans le cadre du CECRL pour faire reconnaître le latin et le grec ancien au même titre que les langues vivantes, dans toute l'Europe.

- **la reconnaissance de la Semaine des langues anciennes proposée par la CNARELA**

Moment qui favorise les langues anciennes par diverses actions (journées de l'Antiquité, promotion des langues anciennes, découverte des options dans les établissements, etc.), la semaine de l'Antiquité pourrait être officialisée par le ministère de l'Éducation nationale. La prochaine semaine des langues anciennes aura lieu du 26 au 31 mars 2018.

- **l'interdisciplinarité**

Nos collègues se sont emparés du travail interdisciplinaire bien avant que le précédent ministère ne l'impose de façon dictatoriale et irréfléchie via les EPI. L'interdisciplinarité nous semble intéressante quand elle émane de collègues volontaires, et lorsqu'elle fait l'objet d'un projet sérieux dont les résultats sont évalués. Les moyens qu'elle demande pourraient être financés par des « heures projet ».

- **une vision globale de la scolarité en français, mais aussi en langues anciennes**

La réussite s'envisage dans les continuités et les liens que l'on peut tisser entre les différents moments de la scolarité, surtout lorsque les ruptures sont plus prononcées (entrée au collège, au lycée, à l'université). Il est temps de mettre un terme aux politiques qui ne cessent de diminuer les horaires d'enseignement année après année sans aucune vision globale de la scolarité que peut avoir un élève entre la maternelle et l'université. Le français est une discipline qui rayonne sur toutes les autres et les langues anciennes contribuent fortement à consolider sa maîtrise. Mais on ne saurait accepter qu'à ce titre, les horaires disciplinaires de français, de latin et de grec pâtissent d'un appauvrissement de leur financement « parce qu'on en fait dans les autres cours », économie illusoire dont les résultats sont trop connus pour être ignorés aujourd'hui.

- **un engagement politique pour la promotion des Lettres et des langues anciennes**

Il pourrait être intéressant de réfléchir à la publication d'un livret sur les langues anciennes (latin et grec) à l'attention des élèves et des parents. Nous remettons au ministre une proposition d'un livret publié en Allemagne, communiqué par Euroclassica.

Nous remercions nos interlocuteurs de leur écoute et de la qualité des échanges qui ont pu avoir lieu lors de cette audience.

MOTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2017, PARIS - SORBONNE

Motion lycée - options de Langues et cultures de l'Antiquité

La CNARELA demande au ministère de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les enseignements optionnels de latin et de grec ancien au lycée puissent se dérouler dans de bonnes conditions : fin des regroupements pédagogiquement inacceptables, fin des horaires placés en début et en fin de journée. La CNARELA demande que les élèves des séries technologiques puissent présenter les options de Langues et Cultures de l'Antiquité au baccalauréat.

Motion votée à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JANVIER 2017, PARIS - SORBONNE

Motion sur le nouveau Diplôme National du Brevet

La CNARELA demande que le travail et l'investissement des élèves dans les enseignements de complément de latin et de grec ancien soient réellement reconnus.

Le nouveau Diplôme National du Brevet prévoit en effet qu'un seul enseignement de complément apporte entre 10 et 20 points, selon le niveau de maîtrise validé en fin de 3^e. Un élève qui suit deux enseignements - latin *et* grec ancien, langue ancienne *et* une langue régionale - ne peut donc pas valoriser son parcours.

La CNARELA insiste auprès du ministère depuis longtemps pour la reconnaissance de deux options dans le DNB. Elle se demande pourquoi la réforme du collège n'a pas été l'occasion de réfléchir sur le sujet et elle s'étonne qu'il semble si difficile de reconnaître pleinement le travail des élèves qui font l'effort d'étudier des langues anciennes et/ou des langues régionales.

Motion votée à l'unanimité

Motion sur la continuité des enseignements de latin et de grec entre le collège et le lycée

La CNARELA demande que la continuité des enseignements de latin et de grec ancien entre le collège et le lycée soit assurée de la meilleure façon possible pour les élèves, dans toutes les académies.

Au lycée, les options de latin et de grec ancien ne sont pas dérogatoires. Trop souvent, des élèves affectés dans leur lycée de secteur sont dans l'impossibilité de poursuivre leur apprentissage par manque d'offre dans leur nouvel établissement. Il ne faut pas s'étonner par la suite de la baisse des effectifs malheureusement trop souvent mise en avant par les détracteurs des langues anciennes.

La CNARELA réitère sa demande d'horaires fléchés dans les dotations pour financer les enseignements de latin et de grec ancien dans les lycées.

Motion votée à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 OCTOBRE 2016, JOURNÉES D'AUTOMNE - QUIMPER

Motion sur le lycée

La CNARELA s'inquiète fortement d'une probable réforme du lycée, après celle qui a été mise en place en 2011. La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Madame Najat Vallaud-Belkacem, a déjà affirmé, avant tout état des lieux de la précédente réforme, et tout échange avec les associations disciplinaires de professeurs, que le baccalauréat comportait trop d'options. Paradoxalement, la nouvelle option proposée à la rentrée 2016 en Seconde, ICN (Informatique et Création Numérique), deviendra une épreuve facultative du baccalauréat.

Motion votée à l'unanimité.

Motion sur les horaires de latin en 5^e

La CNARELA demande le retour à un horaire de 2h pour l'enseignement de complément « latin » en 5^e. La réforme du collège a amputé de 50% l'horaire attribué auparavant à l'option de latin et l'EPI-LCA ne permet absolument pas de combler le manque. Les élèves ont besoin de temps pour apprendre une langue, surtout lorsqu'elle n'est accessible que par des textes dont l'importance dans les siècles suivants n'est plus à démontrer.

Motion votée à l'unanimité

Motion sur les ventilations de service

La CNARELA dénonce le fait que des personnels de direction osent encore présenter à des professeurs de Lettres classiques leur état de service en indiquant que les heures de français sont un « complément de service ». Elle rappelle une fois de plus que les professeurs de Lettres classiques sont trivalents, qu'ils enseignent le français, le latin et le grec ancien, et qu'à ce titre, leur indiquer que leur enseignement du français est un complément de service est inadmissible. La CNARELA regrette de devoir encore agir pour résoudre cette anomalie signalée depuis plusieurs années.

Motion votée à l'unanimité